



AESH

Une formation à la lilloise !



Les AESH ont reçu ce mardi 15 novembre un mail leur donnant la possibilité de s'inscrire à des formations après avoir validé leur 60 heures de formation d'adaptation à l'emploi.

Si le geste est louable... une offre de formation en distancielle pour les AESH (qui ne cessent de demander des formations complémentaires), nous pouvons néanmoins souligner qu'une fois de plus et ce même en pleine période d'affichage de "l'excellence inclusive" :

Les AESH n'ont pas un salaire à rallonge, ni de prime informatique, pas de matériel à disposition fourni par leur employeur, pas la moindre prise en charge du coût d'un abonnement internet, ni de l'éventuel coût de l'électricité de ces formations...

OUI à la formation si le coût de celle-ci est pris en charge à 100% par l'employeur.

AESH

=

**toujours
précaires !**

